



RÈGLEMENT DE L'EVEN TRAIL 2024

Article 1. Charte du trailer

Amis coureurs :

- Prenez conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible,
- Respectez la faune et la flore : ne jetez pas bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne criez pas intempestivement,
- Respectez le balisage, seul garant de votre bonne orientation,
- Respectez les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu,
- L'organisation n'est nullement responsable des vêtements et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement,
- Respectez l'intégralité du règlement 2024,
- Venez en aide à un concurrent en situation dangereuse,
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

Amis Accompagnateurs :

- Respectez les zones autorisées au public,
- Ecoutez les indications des signaleurs,
- Pensez que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes,
- Soutenez tous les trailers : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur,
- Respectez les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les trailers,
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés,
- Ne fumez pas sur les zones de ravitaillement,
- Roulez doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

Article 2. Organisation

Cette manifestation sportive intitulée « **Even'Trail** » est organisée par l'association « **TOURS'N AVENTURE** », association sans but lucratif, déclarée à la Préfecture de Tours.

Article 3. Matériel obligatoire et conseillé

Le matériel obligatoire est le suivant :

- le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité,
- la puce informatique propre à chaque dossard et chaque coureur,
- un gobelet ou éco-tasse pour les ravitaillements,
- une réserve en eau (et/ou boisson énergétique) au minimum de 0,5 litre pour le 22km.
- une lampe frontale ou ventrale pour la course nocturne du samedi 9 novembre

Le matériel conseillé est le suivant :

- une réserve en eau (et/ou boisson énergétique) pour les différents parcours,
- une couverture se survie,
- un téléphone portable.



Article 4. Départ – Arrivée

Départ :

Pour la course du **Samedi 9 novembre 2024 (7,5km)**, il sera donné à la salle des Fêtes de Tauxigny à **19h00**.

Pour les courses du **Dimanche 10 novembre 2024**, il sera donné à la salle des Fêtes de Tauxigny à :

- **8h30** pour le trail "La Vingt'N" (21 km),
- **9h00** pour le trail "La Douz'N" (12,8 km),
- **9h30** pour le trail des copines (7,5km duo).

Pour chaque course, les concurrents devront se placer sous les ordres du starter au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ.

Arrivée : elle se situe également à la salle des Fêtes de Tauxigny.

Article 5. Parcours

Les courses sont organisées sur le territoire des communes de Tauxigny et Tauxigny-St Bauld, à travers les rues du centre bourg, les chemins et sentiers environnants.

L'itinéraire a été déposé auprès des autorités compétentes et soumis à leur approbation.

Article 6. Agrément

Devant se dérouler sur la voie publique, cette manifestation sportive a fait l'objet d'un arrêté municipal concernant la circulation. Un service d'ordre propre à l'association sera adjoint au service d'ordre officiel. Il veillera particulièrement à assurer la régularité des épreuves. C'est ainsi que tout accompagnement (roller, vélo, moto ou voiture) non autorisé par le Comité d'Organisation est strictement interdit.

L'Association « **TOURS'N AVENTURE** », organisatrice de la manifestation, se réserve le droit de l'annuler sans préavis. Dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Article 7. Inscriptions

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 9 euros pour le trail « Trail&Rock » du samedi soir,
- 16 euros pour le trail "La Vingt'N",
- 14 euros pour le trail "La Douz'N",
- 14 euros par équipe pour le trail des copines.

Cette somme est à régler au moment de l'engagement soit en espèces, par carte bleue via l'inscription en ligne, soit par chèque à l'ordre de « **TOURS'N AVENTURE** ».

Les inscriptions sont possibles en ligne sur le site www.toursnaventure.com (utilisation de la plateforme protiming) ou par courrier en réalisant une demande par mail sur le site www.toursnaventure.com.

Les engagements par courrier devront être envoyés avant le 1 Novembre 2024 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

TOURS' N AVENTURE
9 rue Jacquelin d'Andigné
37 550 SAINT AVERTIN

Attention, cette année encore **il n'y aura pas la possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course.**

Les inscriptions sur le site de Protiming fermeront le Mercredi 6 Novembre à 23h.

Aucun remboursement des droits d'inscription, 15 jours avant la course, ne sera effectué par l'organisation.



Pour des raisons de sécurité et de plaisir du coureur les inscriptions seront limitées et réparties de la manière suivante :

- 300 coureurs pour le trail « Trail&Rock » du samedi,
- 350 coureurs pour le trail "La Vingt'N",
- 350 coureurs pour le trail "La Douz'N",
- 150 équipes pour le trail des copines.

Aucun dossard ne sera délivré pour les courses si le droit et les formalités d'engagement n'ont pas été acquittés au moment de l'inscription.

Article 8. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9. Certificat médical

Conformément à l'article II.A.3 de la réglementation des manifestations hors stade adoptée par le comité directeur de la Fédération Française d'Athlétisme, la participation à l'Even'Trail est subordonnée à la présentation :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour des raisons de sécurité, la participation à cette manifestation n'est pas autorisée aux personnes n'ayant pas le jour de la course :

- 16 ans pour le Trail&Rock,
- 18 ans pour « La Vingt'N »,
- 16 ans pour « La Douz'N » (pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est exigée),
- 16 ans pour le trail des copines (pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est exigée).

Toute inscription qui ne comportera pas ces documents ou ne respectera pas ces règles de sécurité, ne sera pas prise en compte.

Article 10. Assurance

Les organisateurs ont contracté une assurance auprès de la MAIF qui leur garantit une couverture au titre des risques « service d'ordre » et responsabilité civile d'organisation.

L'association organisatrice « **TOURS'AVEVENTURE** » décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999). Les coureurs qui participent à l'Even'Trail courent sous leur propre responsabilité.



Article 11. Ravitaillement

Des points de ravitaillement liquides et solide sont prévus sur les parcours de « La Vingt’N » et de « La Douz’N » et à l’arrivée pour l’ensemble des parcours. Les ravitaillements sur la course doivent être vus comme des compléments au ravitaillement personnel. Nous rappelons que l’épreuve doit être réalisée en auto-suffisance. Une réserve en eau est donc conseillée pour tous les parcours. Une réserve en eau est obligatoire sur le parcours du 22km.

Article 12. Chronométrage

Les concurrents peuvent effectuer le parcours à allure libre.

Pour le trail des copines, les deux féminines devront effectuer le parcours ensemble, le chronométrage étant arrêté au passage de la ligne d’arrivée de la deuxième concurrente.

Article 13. Classement

Pour chaque course, il est établi un seul classement général. Celui-ci comporte, la place, le n° de dossard, le nom et le prénom.

Ces classements sont portés à la connaissance des participants par affichage après chaque course et disponibles sur le site Internet (www.toursnaventure.com).

Article 14. Accueil – Dossards

Pour la course du Samedi 9 Novembre, les dossards pourront être retirés à compter de 17h30 jusqu’au plus tard 18h30.

Pour les courses du Dimanche 10 Novembre 2024, les dossards pourront être retirés à compter de 7h30 jusqu’au plus tard 30 minutes avant le départ de la course considérée.

Un point de retrait en amont de la course (la semaine qui précède la course) est à l’étude et sera communiqué sur le site www.toursnaventure.com ainsi que sur notre page facebook dès que les informations seront disponibles.

Les dossards devront obligatoirement être portés sur la poitrine et être bien visibles. L’usage d’un porte dossard (ceinture) est aussi autorisé. Chaque participant doit **se munir d’épingles** pour attacher son dossard. Une puce électronique servant au chronométrage électronique, sera fournie à chaque concurrent (une puce par équipe pour le trail des copines) directement fixée sur le dossard.

Dans un but éco-responsable, les dossards seront récupérés à l’arrivée de la course par l’organisation.

Article 15. Récompenses

Un lot de participation sera remis à l’ensemble des participants.

Les 3 premiers du temps scratch hommes et femmes des trails (trail&rock, 12 et 22 km) seront récompensés, ainsi que les 3 premières équipes du trail des copines.

Article 16. Conditions générales

Tous les concurrents s’engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l’épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et ou pendant les épreuves de l’Even’Trail.

Article 17. Droit d’image

Les concurrents autorisent, par leur engagement, l’organisation à utiliser les images fixes (photos) ou audiovisuelles (drone) sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître, prises à l’occasion de leur



participation à l'Even'Trail, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 18. CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 19. Annulation/Modification de la course

L'Organisateur et la Préfecture se réservent la possibilité de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de force majeure. Dans l'hypothèse où l'épreuve devait être modifiée, annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier travaux, décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement même partielle du fait de cette modification ou annulation.

Enfin les distances annoncées pourront évoluer pour répondre aux contraintes des intempéries mais également conditions particulières sur le site de course (déviations, travaux et autres).